



WEBINAR

IMPACTS DU COVID-19 SUR LA REMUNERATION

L'équipe Barthélémy Avocats des Hauts de France se mobilise pour vous accompagner dans la gestion de la rémunération dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19.

Formation animée par :



Pierre-Olivier BACH

Avocat associé
Barthélémy Avocats



Maxime LE PAGE

Avocat
Barthélémy Avocats

En présence de :



Valérie VILETTE

Collaboratrice Pôle Social
Experts Teams

Programme :

De nombreux aménagements, mis en œuvre depuis le début de la crise sanitaire, ont des incidences en termes de rémunération, immédiate ou différée.

Comment calculer l'indemnité d'activité partielle ? Faut-il maintenir le paiement des cotisations liées à un régime de protection sociale complémentaire et/ou de retraite supplémentaire pendant la période d'activité partielle ?

Quelles conditions remplir pour bénéficier de l'exonération sociale et fiscale attachée à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ? Quels critères pour moduler le montant de la prime ? Certains salariés peuvent-ils être exclus du bénéfice de la prime ?

Quelles obligations en matière de complément de rémunération pour les salariés en arrêt de travail dérogatoire ? Quelles sont les incidences de la crise sur les dispositifs d'intéressement et de participation aux résultats de l'entreprise ?

La formation répondra aux nombreuses questions soulevées en l'articulant autour de 4 sujets :

- L'activité partielle et l'allocation d'activité partielle
- La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- Les arrêts de travail dérogatoires et le complément de rémunération
- L'intéressement et la participation.

Pour qui ?

- Directeurs et Responsables RH
- Directeurs et Responsables des relations sociales
- Directeurs juridiques, juristes d'entreprise

Je m'inscris



Date

Le mercredi 20 mai 2020
de 10h à 12h00

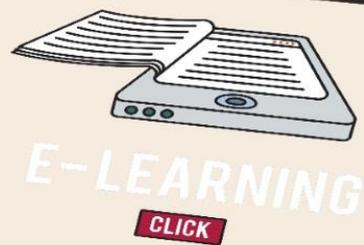


Web conférence

Le lien de connexion vous sera
communiqué après votre inscription

Tarif :

1 session : 120€ HT



FICHE D'INSCRIPTION ENTREPRISE

TITRE DE LA FORMATION : **Impacts du Covid-19 sur la rémunération**

Entreprise (Raison sociale) :
Représentée par Mr / Mme :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Fax :
Email : Nombre de salariés :

Établissement d'une convention de formation : OUI NON

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....

INSCRIPTION PRISE AU BÉNÉFICE DE :

NOM, Prénom : Fonction :
NOM, Prénom : Fonction :

PAIEMENT :

Règlement de la facture par l'entreprise Règlement de la facture par un organisme extérieur

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de la société) :

.....

Envoyer ces documents à l'entreprise Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

AVIGNON

1 rue Ninon Vallin
84000 Avignon
Tél. : 04 90 89 75 69 - Fax : 04 37 22 15 40
avignon@barthelemy-avocats.com

BORDEAUX

119, avenue du Général Leclerc - BP 28
33019 Bordeaux cedex
Tél. : 05 57 22 22 70 - Fax : 04 37 22 15 31
bordeaux@barthelemy-avocats.com

CLERMONT-FERRAND

Résidence « Les Parcs »
39, rue Amadéo - CS 20008
63057 Clermont-Ferrand cedex 01
Tél. : 04 73 19 28 50 - Fax : 04 73 19 28 70
clermont@barthelemy-avocats.com

LILLE

19, square Dutilleul - 59800 Lille
Tél. : 03 20 74 09 09 - Fax : 04 37 22 15 36
lille@barthelemy-avocats.com

LYON

208, rue Garibaldi - CS 13551
69422 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 84 46 46 - Fax : 04 37 22 15 37
lyon@barthelemy-avocats.com

MARSEILLE

54 allées Turcat Méry - CS 40034
13272 Marseille CEDEX 08
Tél. : 04 96 10 02 40 - Fax : 04 37 22 15 30
marseille@barthelemy-avocats.com

METZ

21, rue de Sarre - 57000 Metz
metz@barthelemy-avocats.com

MONTPELLIER

223, avenue Clément Ader
Castelnau 2000
34170 Castelnau-le-Lez
Tél. : 04 67 22 10 00 - Fax : 04 37 22 15 39
montpellier@barthelemy-avocats.com

MULHOUSE

10, rue de Zurich - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 59 32 57 - Fax : 04 37 22 15 46
mulhouse@barthelemy-avocats.com

NANTES

14, rue de la petite Sensive - CS 52374
44323 Nantes cedex 3
Tél. : 02 40 93 54 55 - Fax : 04 37 22 15 29
nantes@barthelemy-avocats.com

NICE

11, rue de Rivoli - 06000 Nice
Tél. : 04 93 80 80 80 - Fax : 04 37 22 15 48
nice@barthelemy-avocats.com

NÎMES

65 Avenue Jean Jaurès - 30900 Nîmes
Tél. : 04 66 29 50 50 - Fax : 04 37 22 15 40
nimes@barthelemy-avocats.com

PARIS

24, rue de Berri - 75008 Paris
Tél. : 01 53 53 63 60 - Fax : 04 37 22 15 42
paris@barthelemy-avocats.com

PAU

2 rue O'quin - 64000 Pau
Tél. : 05 59 12 69 90 - Fax : 04 37 22 15 43
pau@barthelemy-avocats.com

RENNES

2b rue de la Huguenoterie - CS 54301
35043 Rennes
Tél. : 02 99 30 54 54 - Fax : 04 37 22 15 45
rennes@barthelemy-avocats.com

STRASBOURG

20, rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 55 91 31 - Fax : 04 37 22 15 46
strasbourg@barthelemy-avocats.com

TOULOUSE

35/37, rue Lancefoc - 31000 Toulouse
Tél. : 05 34 41 90 60 - Fax : 04 37 22 15 49
toulouse@barthelemy-avocats.com

TOURS

16 rue de la Tuilerie - 37550 Saint-Avertin
Tél. : 02 47 55 38 50 - Fax : 04 37 22 15 21
tours@barthelemy-avocats.com

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

